

# LE PETIT JOURNAL



Décembre 2023

HAUDAINVILLE

## CONTACT



Mairie d'Haudainville

1 rue de Verdun

55100 Haudainville

03 29 84 62 86

mairie-haudainville@grandverdun.fr

www.haudainville.fr

Retrouvez-nous sur Facebook

et PanneauPocket

## LE MOT DU MAIRE

L'année qui s'achève a été marquée par la concrétisation de projets et manifestations participant à améliorer votre quotidien et donnant une nouvelle image d'HAUDAINVILLE.

Nous continuerons à œuvrer en ce sens et présenterons nos projets 2024 à l'occasion de la cérémonie des vœux, samedi 20 janvier, à 11h à la salle polyvalente.

Dans l'attente de vous rencontrer je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et vous adresse au nom de l'équipe municipale mes meilleurs vœux pour 2024. Prenez soin de vous.

Cordialement, Patrick Lorans, Maire



## La diffusion de l'information au sein de la Commune :

La récente panne sur le réseau d'eau a montré que la diffusion de l'information n'est pas chose aisée. La période où l'information circulait uniquement par papier dans la boîte aux lettres est révolue. Il nous est impossible de distribuer 400 lettres dans un délai très court.

Nous vous rappelons que nous avons mis en place des moyens modernes et rapides pour diffuser l'in-

formation comme la création d'un compte Facebook, la mise en place de l'application PanneauPocket, un panneau d'informations en face de la Mairie.

Si nous comprenons que Facebook peut rebuter car la création d'un compte est nécessaire, l'application PanneauPocket a l'avantage d'être totalement gratuite pour l'utilisateur, sans publicité et sans aucune inscription. Elle permet de recevoir une notification lorsqu'un message est publié sur la Commune. Toutefois, elle nécessite de posséder un smartphone et une connexion à Internet.

Si vous ne pouvez pas télécharger l'application PanneauPocket, nous vous invitons à mobiliser votre entourage (famille, amis, voisins) pour qu'il vous serve de relai et vous préviennent si une alerte ou une information importante est publiée sur cette application.



PanneauPocket  
TÉLÉCHARGEZ  
gratuitement  
l'application

RESTEZ  
INFORMÉ  
PRÉVENU  
ALERTÉ



## Horaires d'ouverture de la Mairie



Du Lundi au vendredi  
de 13h30 à 17h00

Le maire et les adjoints se tiennent à votre disposition le

1<sup>er</sup> samedi du mois  
de 10 h à 12 h

ou sur rendez-vous

En dehors des permanences  
ci-dessus et

en cas d'urgence

vous pouvez contacter le Maire ou les adjoints aux numéros ci-après :

Patrick Lorans

06 80 96 32 10

Ghislin Lubraniecki

06 63 22 28 45

Jérôme Martinet

06 72 83 30 15

---

**Nuisances sonores,  
horaires pour le bricolage :**

Semaine : 8h-12h et 14h-20h

Samedi : 9h-12h et 14h-19h

Dim. et jours fériés : 10h -12h

**Agenda :** Samedis 23 et 30 décembre au matin : Collecte anticipée des déchets

Vendredi 5 janvier : Temps de prières à l'église de 14h à 16h

Samedi 6 janvier : Permanence de Mairie de 10h à 12h

Samedi 20 janvier : Vœux du maire à 11h salle polyvalente

Vendredi 9 février : Conseil municipal à 20h salle polyvalente



## ETAT CIVIL

**Naissance :** Emilio DURAND le 19/11

**Décès :** Madame HUSSON Yolande, épouse BERTAUX, 67 ans, le 08/10

Madame RONSIN Danielle, veuve Maire, 90 ans, le 09/10

Monsieur LEMAUX James, 92 ans, le 10/10

Madame BLAISE Nelly, 66 ans, le 19/10

Madame CAVELIUS Rolande, veuve LAMBRY, 89 ans, le 7/12

Monsieur CHIESURA Patrice, 73 ans, le 19/12





## DELIBERATIONS

### 1 – Virement de crédits.

Afin de régulariser des écritures comptables et devant l'insuffisance de crédits sur un compte budgétaire, comme l'autorise le Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a utilisé le crédit du compte «Dépenses imprévues » pour un montant de 3 €.

### 2 – Création de places de parking Rue des Ecoles.

Il est apparu, lors des réunions de chantier des travaux d'enfouissement des réseaux, rue des Ecoles, que le parking situé au croisement de la rue des Ecoles et de la rue de Sommedieu n'avait pas été pris en compte.

Pour profiter de la présence des entreprises et des travaux en cours, Monsieur le Maire propose la création de places de parking en lieu et place d'une aire gravillonnée.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil, le devis de l'entreprise Eurovia d'un montant de 17 918,40 € TTC comprenant le terrassement, la fourniture et pose de pavés drainants.

Après en avoir délibéré, avec deux abstentions, le Conseil **accepte** le devis de l'entreprise Eurovia et **autorise** le Maire à signer le devis et tout document en découlant.

### 3 – Convention d'occupation de la salle polyvalente pour l'ILCG.

Le Maire expose la situation de l'utilisation de la salle polyvalente par l'association ILCG (Instance Locale de Coordination Gérontologique). La salle a été mise à disposition gracieuse de l'association ILCG pour permettre de découvrir une nouvelle activité de biokinésie, pour quelques séances.

Cette activité étant fortement suivie et le nombre de jours d'occupation de la salle augmentant, la mise en place d'une convention de location s'impose.

Le Maire rappelle qu'une telle convention existe pour l'activité Qi Gong et propose d'appliquer les mêmes conditions à l'association ILCG, à savoir une location à 25 € de l'heure à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil **fixe** le tarif de location de la salle polyvalente à 25 € de l'heure et **autorise** monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

### 4 – Tarif des concessions du cimetière et du site cinéraire.

Monsieur le Maire propose au Conseil de réviser les tarifs de concession du cimetière et du site cinéraire.

Pour répondre à la demande de concession en cavurne, il propose également la création d'un nouveau tarif.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil **décide** :

- des tarifs des concessions au cimetière communal comme suit :

Concession 50 ans : 250 € renouvelable pour une durée de 30 ou 15 ans ;	Concession 30 ans : 150 €
Renouvellement 30 ans : 150 €	Renouvellement pour 15 ans : 100 €

- des tarifs des concessions en cavurne de 0,80 m x 0,80 m comme suit : Concession 30 ans : 220 €

- des tarifs des concessions à l'espace cinéraire (colombarium) comme suit :

Concession 30 ans : 770 €	Concession 15 ans : 460 €
Renouvellement 30 ans : 770 €	

### 5 – Vente de bois de chauffage.

Afin de satisfaire les besoins en bois de chauffage des particuliers, selon l'article R.214-29 du code forestier, le maire propose la vente de bois de chauffage sous la forme de cessions à des particuliers pour 2023-2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **décide** la vente de bois de chauffage aux particuliers dans les parcelles 5, 9 et 12 de la forêt communale, **demande** à l'ONF, sous prestations conventionnelles (matérialisation et réception des lots), d'en organiser la vente et **fixe** le prix du stère à 9 euros ;

### 6 – Signature Avenant SMIAU.

Suite au désengagement de l'État, la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (CAGV) a créé par délibération en date du 5 mai 2015 un service commun mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) Ce service commun ne constitue pas un transfert de compétence, il ne modifie en rien les compétences et obligations du Maire en matière d'urbanisme, notamment en matière de police de l'urbanisme.

Pour rappel, les infractions en urbanisme sont des délits pouvant être poursuivis devant le Tribunal correctionnel, une stricte application des règles d'urbanisme tant dans la vérification de la conformité des travaux déclarés que dans la réalisation de travaux non autorisés est primordiale.

En ce sens, chaque commune membre a été informée, par courrier en date du 11 juillet 2023, de la dotation d'un 0,5 ETP (Équivalent Temps Plein) supplémentaire au sein du SMIAU à compter du 1er août 2023 afin de l'accompagner dans les procédures liées au pouvoir de police de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil **accepte** les conditions de l'avenant 2 à la Convention initiale et **autorise** le Maire à signer l'avenant.

Ainsi, chaque commune membre pourra désormais bénéficier, sur demande expresse, d'une assistance accrue dans la caractérisation des infractions : examen préalable de la situation (confirmation de l'infraction et du caractère régularisable), accompagnement, au besoin, pour la visite domiciliaire, la rédaction du procès-verbal d'infraction et/ou arrêt interruptif de travaux.

Ces ajustements doivent faire l'objet d'un avenant N°2 à la convention initiale, selon les dispositions prévues à l'article 9 de ladite convention.

Ainsi, les nouvelles missions pouvant être assurées par le SMIAU ont été reportées aux articles 2 et 7 et la dotation d'un 0,5 ETP supplémentaire au sein du SMIAU a été reportée à l'article 8 relatif aux dispositions financières de la convention qui lie les communes membres et la CA du Grand Verdun. Le reste de la convention est inchangé.

*Pour une meilleure lisibilité, les termes modifiés de la convention apparaissent en gras dans l'avenant N°2 annexé.*

Chaque commune membre du SMIAU est donc invitée à délibérer afin de procéder à la signature de l'avenant n°2.

Pour des questions de facturation, le présent avenant prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

#### Questions diverses :

**PLUIH** : Dans le cadre de l'élaboration du PluiH, il a été décidé de maintenir en zone à urbaniser une parcelle Chemin de la Horgne.

**Ventes de bois à l'ONF** : Les ventes d'automne s'élèvent à 31 710 €.

**Chapelle Notre-Dame de la Gravière**: La commune a reçu deux devis, une étude de faisabilité économique est en cours.

#### Les cérémonies mémorielles à l'honneur cette année :

L'année 2023 a été marquée par plusieurs cérémonies importantes dans notre Commune en plus de celles organisées régulièrement sur le site des Veilleurs de la Paix.

**En effet, le 7 octobre dernier**, la Commune et le Souvenir Français Verdun-Charny-Val de Meuse ont organisé la cérémonie du centenaire du monument aux morts inauguré le 9 septembre 1923 par Raymond POINCARÉ, président du Conseil et ancien président de la République.

Pour l'occasion, l'église a été rouverte et nettoyée pour permettre la célébration d'une messe par le père Eric JACQUET avec la participation exceptionnelle de la Chanterie des Eaux Vives.

A l'issue de la messe, la trentaine de porte-drapeau et les habitants présents ont rejoint la place du monument aux morts en cortège où les attendaient les officiels civils et militaires. Après avoir inauguré le square John CHURCH totalement restauré, un hommage vibrant a été rendu aux soldats morts pour la France par Patrick LORANS, maire de la Commune.

Le cortège s'est ensuite rendu au parking près de l'école où Monsieur le Maire a dévoilé la plaque Place Raymond POINCARÉ. Après avoir remercié les porte-drapeau pour leur présence, les participants étaient invités au verre de l'amitié proposé à la salle polyvalente.

Nous remercions très chaleureusement tous les organisateurs de cette manifestation et notamment Pierre ROUSSEL, vice-président du Souvenir Français.



**Le 7 novembre dernier**, Yves JADOT et Pierre ROUSSEL ont organisé la cérémonie du centenaire de la Flamme à la Nécropole d'Haudainville avec deux classes de l'école Edgar GASCON. Après s'être rendus à l'école pour expliquer aux élèves l'histoire du soldat inconnu et de la Flamme sacrée, ils ont déposé la Flamme à la Nécropole et rendu hommage aux soldats morts pour la France. Ce fut un moment apprécié par les enfants.

Cette séquence mémorielle s'est achevée par l'organisation de la cérémonie du **11 novembre**. Pierre ROUSSEL, maître de cérémonie, a proposé aux enfants présents de fleurir quelques tombes de soldats et celle de l'abbé Augustin GRUEY au cimetière. L'hommage s'est poursuivi au monument aux morts où une gerbe a été déposée. La cérémonie s'est achevée avec la Marseillaise.





## DELIBERATIONS

### **1) Déplacement de l'entrée d'agglomération sur la RD 964 en venant de Dieue-sur-Meuse.**

En raison de la répétition d'accidents, dont un mortel, survenus sur cette route avant l'entrée sud du village, plusieurs réunions ont été organisées afin d'obtenir des préconisations pour améliorer la sécurité dans ce secteur :

- Le 27 juin avec les représentants du Département de la Meuse, Jean-Michel CORRIAUX représentant l'Association des Paralysés de France et le Maire de la commune. Les préconisations pour l'entrée sud (vers Dieue-sur-Meuse) sont de reculer les panneaux d'entrée et de sortie de village de 100 m pour englober le terrain de la dernière maison, de mettre en place une zone 70 km/h avant la courbe et de placer un marquage au sol pour donner l'impression d'un rétrécissement pour faire ralentir les automobilistes.

- Le 6 décembre avec les représentants de la DDT 55 (Direction Départementale des Territoires), l'assistance technique de l'ADA (Agence Départementale de l'Aménagement), les adjoints et le Maire. La préconisation est de ne pas bouger les panneaux d'entrée et de sortie de village en direction de Dieue-sur-Meuse car le terrain de la dernière maison n'a aucune sortie sur la Départementale, et parce qu'ils doivent être positionnés au plus près du premier obstacle visuel. En revanche, il est préconisé de mettre en place une zone 70 km/h et des rétrécissements visuels.

Après échanges, il est décidé de ne pas modifier les panneaux d'entrée et de sortie. En revanche, il est demandé aux services du Département de mettre en place une zone 70 km/h sur 150 m avant l'entrée du village.

Une étude va être également menée pour la mise en place de marquages au sol afin de réduire visuellement la taille de la chaussée et ainsi faire ralentir les automobilistes.

### **2 – Acquisition d'un bien sans maître.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que le propriétaire de l'immeuble sis 12 rue Grande à Haudainville, Parcelle section AB n° 82, contenance 215 m<sup>2</sup>, Madame Lucienne HENRY est décédée le 29 octobre 1993, il y a plus de 30 ans. Il a par ailleurs obtenu des services cadastraux l'assurance que le dernier propriétaire est bien Madame Lucienne HENRY. Les services du Domaine ont par ailleurs confirmé que l'Etat n'est pas entré en possession de ces biens. Cet immeuble revient à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal **exerce** ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil et **incorpore** ce bien au domaine privé de la Commune.

### **3 – Circulation rue de l'Eglise.**

A la suite de remarques de parents d'élèves et de riverains sur la sécurité des piétons rue de l'Eglise, les membres du Conseil Municipal ont évoqué les différents dispositifs existants pour sécuriser la zone :

- création d'une zone de rencontre : les piétons peuvent circuler sur la chaussée et ont la priorité sur les véhicules ; les véhicules motorisés ne peuvent excéder une vitesse de 20 km/h ; le stationnement et l'arrêt des véhicules motorisés ne sont possibles que sur les espaces aménagés à cet effet ; le double-sens cyclable est instauré dans les voies à sens unique. En cas d'infraction, l'amende va de 135 à 750 euros et retrait de 6 points pour un non-respect des règles de priorité aux piétons ou en cas d'excès de vitesse.
- mise en place d'une circulation interdite sauf riverains.

La commission de sécurité communale se réunira pour proposer une solution à Monsieur le Maire.

Ce sujet entrant dans le domaine des pouvoirs de police du Maire, sa décision sera rendue par un arrêté municipal.

### **4 – Notre-Dame de la Gravière.**

La chapelle Notre-Dame de la Gravière est un petit monument construit au XV<sup>ème</sup> siècle sur un terrain privé en bordure du canal de l'Est.

Elément remarquable du patrimoine historique de la commune, son état de conservation dégradé devient préoccupant.

La Commission du patrimoine a consulté la Fondation du patrimoine, ainsi que d'autres organismes sur les mesures de sauvegarde possibles et d'éventuelles subventions.

Il ressort des différents échanges et réunions successives qu'un démontage complet du monument est nécessaire suivi d'une restauration puis de son installation à un nouvel emplacement sur le domaine public.

Concernant le volet financier de l'opération, aucune subvention ne peut être demandée si la commune n'est pas propriétaire du bâtiment. Le propriétaire actuel a donné son accord pour une cession à l'euro symbolique de la chapelle.

Afin de poursuivre ce projet de sauvegarde, Monsieur MARTINET sollicite l'accord du Conseil Municipal pour l'acquisition de ce bien à l'euro symbolique, les honoraires de notaire restant à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise** l'acquisition à l'euro symbolique de la chapelle et **autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette transaction.

## 5 – Information du Conseil Municipal de l'utilisation du compte 022 Dépenses imprévues.

Vu l'article L 2322-2 du code général des collectivités territoriales,  
Considérant l'insuffisance de crédit sur le chapitre 65 – Autres charges de gestion pour un montant de 1581.35 €  
Le Maire a utilisé le crédit disponible du compte 022 – Dépenses imprévues pour procéder au mandatement.

Le Maire en avise le Conseil Municipal.

### Questions diverses :

#### - Appel à projets DETR 2024.

Le nouvel appel à projets DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) de l'État est lancé depuis novembre et se termine le 16 février 2024.

Chaque commune peut proposer plusieurs projets. Plusieurs axes de travaux sont à l'étude : sécurité routière, requalification de carrefours, installation de panneaux photovoltaïques et revégétalisation.

Les différents projets seront présentés au prochain conseil municipal.

- Salle de l'Épina : Présentation du bilan annuel de location de la salle.

#### Intervention de Monsieur Jérôme DUMONT, Président du Conseil Départemental de la Meuse.

Présentation des missions du Conseil Départemental. Echanges sur les projets en cours.

### Bilan de la réunion tri :

Jeudi 23 novembre a eu lieu la réunion sur le déploiement des nouvelles poubelles et sur la nouvelle réglementation européenne concernant le tri des déchets alimentaires. Une cinquantaine d'habitants de la Commune y a assisté.

M. DEHAND, vice président Développement Durable et Transition Ecologique et les membres du service Environnement de la CAGV (Communauté d'Agglomération du Grand Verdun) ont fait le point sur les nouvelles poubelles. Si vous n'avez pas reçu votre bio seau, vous devez vous faire connaître en contactant par mail le service Environnement ([environnement@grandverdun.fr](mailto:environnement@grandverdun.fr)).



La présence d'une puce sur les nouveaux bacs s'explique par la volonté de réaliser des statistiques sur les OMR (sacs noirs) car, en moyenne, 2/3 des déchets présents dans les sacs noirs peuvent être triés et donc valorisés.

M. DEHAND a rassuré les habitants inquiets par des rumeurs de mise en place d'un système à la levée comme dans d'autres Codecom. Il précise que le fonctionnement actuel (collecte des OMR et des sacs jaunes tous les lundis) va se poursuivre.

Le coût de ce changement de poubelles (environ 10 000 sur toute la CAGV) s'élève à 700 000€.



En revanche à partir du 1er janvier 2024, il sera interdit de jeter les déchets alimentaires dans les OMR (sacs noirs). A savoir qu'actuellement, 30% du poids d'un sac noir provient des déchets alimentaires. Deux solutions sont possibles :

- Mettre ces déchets dans son composteur si vous en avez un.
- Mettre ces déchets dans l'un des 4 Points d'Apport Volontaire (PAV) qui seront bientôt installés : ancien lavoir ; rue de Sommedieu ; intersection rue de la Chise et rue des Prés ; rue de la Louvière.

M. DEHAND est revenu sur le coût des déchets. Depuis novembre 2023, les OMR ne sont plus enfouis mais incinérés près de Reims et la chaleur est récupérée pour chauffer des bâtiments. Le coût de traitement de ces déchets est passé de 65€ la tonne pour l'enfouissement à 15€ pour l'incinération.

Par ailleurs, le contenu des sacs jaunes et les déchets triés dans les déchèteries rapportent 400 000€ à la Communauté d'Agglomération.

Vous pouvez contacter le service environnement du Grand Verdun pour toute précision au [03 29 83 44 22](tel:0329834422).



## Marche de nuit :

La traditionnelle marche de nuit au profit du Téléthon a eu lieu le 25 novembre. Une quarantaine de marcheurs a bravé le froid et la boue. Les circuits proposés étaient de 7 ou 12 km.

Après l'effort, les marcheurs ont pu profiter d'une bonne assiette de spaghettis à la bolognaise préparée par l'association les Petits Ânon d'Haudainville. **400€ ont pu être collectés.** Merci à tous les bénévoles !



## Halloween :

Mardi 31 octobre, à 18 h 30, de terrifiants petits monstres en tout genre ont déambulé dans les rues d'Haudainville à la recherche de quelques friandises. Une fois la récolte effectuée, les enfants se sont retrouvés à la salle polyvalente pour découvrir les résultats du concours de déguisement le plus effrayant et pour partager les bonbons récoltés.

Merci aux bénévoles et au Comité des fêtes pour l'organisation de cette animation festive.



## Suite des travaux sur le ruisseau :

Pour faire suite à l'article publié en juillet dernier, les travaux sur le ruisseau ont repris fin octobre sur notre Commune.

Après une première phase de reprise des berges pour retravailler leur profil et installer des fascines de saule pour les stabiliser, l'entreprise Les chantiers du Barrois auraient dû poursuivre par des travaux d'entretien des ripisylves (l'ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau). Toutefois, la pluie continue les a obligés à reporter ce travail d'égagement dans les prochains mois. En attendant, c'est la phase de plantation qui a été programmée avec la plantation d'arbres et d'arbustes le long du ruisseau.



En attendant, c'est la phase de plantation qui a été programmée avec la plantation d'arbres et d'arbustes le long du ruisseau.

Pour l'occasion, M. Quentin CORDIER, technicien hydraulique au sein du Grand Verdun qui a conduit le projet, est intervenu à l'école Edgar GASCON pour des travaux pratiques de plantations sur le terrain communal dans le secteur de la Marjolaine.

L'ensemble des travaux sur notre ruisseau a été financé à hauteur de 80 % par l'agence de l'eau.

### Notre Dame de la Gravière :

Piétons, cyclistes, pêcheurs ou agriculteurs, vous qui circulez sur le chemin des Prés en direction du lieu-dit la Gravière, à 500 mètres de l'écluse sur votre gauche, vous passez à côté d'un petit édifice menaçant ruine. **Il s'agit de Notre Dame de la Gravière.**

D'après les Mémoires de la Société Philomathique de Verdun (1934), cette chapelle de petite dimension, située sur un terrain privé, aurait été construite au 15<sup>ème</sup> siècle. Elle est réalisée toute entière, murs et toit, en pierre de taille, surmontée d'une croix au sommet du pignon. Jusqu'au début du 20<sup>ème</sup> siècle, ce lieu était un lieu de pèlerinage.

A l'époque de l'Abbé Merlot (Curé d'Haudainville jusqu'en 1967), une procession avait lieu le lundi des Rogations (jour précédant le jeudi de l'Ascension) afin d'attirer les bénédictions divines sur les travaux des champs. Des anciens du village s'en souviennent.

Compte tenu de son état et de son éloignement du village, les membres du conseil municipal ont voté son achat pour l'euro symbolique, sa restauration et son déplacement vers un lieu où elle sera protégée et plus visible. Yves JADOT



### Des nouvelles de l'église :

L'église St Symphorien est rouverte au public depuis le 7 octobre dernier et trois messes ont été célébrées par le père Eric JACQUET. La prochaine aura lieu mi-janvier.

Des bénévoles ont décidé de la faire revivre en dehors de ces messes, notamment par l'installation de la crèche ou l'ouverture pour des moments de prières le premier vendredi du mois. Prochain rendez-vous le vendredi 5 janvier de 14h à 16h. Merci à tous ces bénévoles.



### Après-midi jeux à Haudainville :



Le samedi 23 septembre a eu lieu la 4<sup>ème</sup> édition de *Venez jouez à Haudainville* organisée par le Comité des fêtes. **Nous avons accueilli, diverti et réjoui plus de 50 personnes, petits et grands avec des jeux d'ambiance, grands jeux de bois, jeux de réflexion, jeux d'adresse...**

Le soir, une vingtaine de joueurs plus expérimentés ont pu s'essayer à de nouveaux jeux de plateau de 20h00 à minuit.



Merci aux membres du comité des Fêtes qui ont su donner une partie de leur temps libre pour l'organisation de cette journée ludique, merci à la Ludothèque de VERDUN pour la mise à disposition de nombreux jeux et un très grand merci à tous les animateurs bénévoles qui ont fait découvrir et partager leur passion du jeu au public présent.

Encore une très belle réussite et à l'année prochaine pour la 5<sup>ème</sup> édition !

## Travaux rues des écoles, de Metz et Coteau de la Louvière :

Les travaux d'enfouissement des réseaux secs et de réfection de la chaussée qui ont commencé fin juillet se terminent. Le jeudi 14 décembre était posé l'enrobé sur la partie Chemin de Sommedieue (menant au château d'eau), au carrefour rues de Metz et de la Louvière, rue du Coteau de la Louvière (côté pont des Bocquets) et au carrefour rues de Belrupt, de la Louvière et du Coteau.

Des améliorations ont été apportées au projet initial avec la construction d'un parking de 7 places en pavés drainants à côté de l'école pour favoriser l'infiltration naturelle des eaux pluviales et le busage du fossé Chemin de Sommedieue. Une belle passerelle piétonne tout en bois a été installée au pont des Bocquets en remplacement de l'ancienne.

Il ne reste plus qu'à attendre la venue de Circet, sous traitant d'Enedis, qui doit réaliser la bascule entre les réseaux. Une fois fait, Eurovia pourra reboucher les quelques trous qui restent dans les trottoirs, retirer les anciens lampadaires et terminer les enrobés sur les trottoirs.

Le marquage au sol ne sera fait qu'aux beaux jours.

Nous constatons que certains profitent des nouveaux enrobés pour rouler vite.



Nous rappelons que la vitesse est limitée à 30 km/h dans ce secteur comme dans tout Haudainville hormis la Départementale 964.

Le raccordement des rues en travaux et de la rue de la Marjolaine à la fibre a été réalisé. Des tests sont en cours pour vérifier que tout fonctionne. La fibre, pour les habitants de ce secteur, devrait être fonctionnelle prochainement. N'hésitez pas à contacter votre fournisseur d'accès à Internet.



## Just Dance à la salle polyvalente :

Le mercredi 25 octobre, le SLC la Beholle a organisé sa première après-midi « Just Dance ». Cet événement a rencontré un joli succès avec une trentaine d'enfants et adultes qui sont venus, tout au long de l'après-midi, se déhancher sur différentes musiques et chorégraphies du célèbre jeu. Merci à tous pour cette belle réussite. Nous vous attendons nombreux pour la deuxième édition qui aura lieu prochainement.



## Saint Nicolas :

Comme tous les ans, saint Nicolas et son terrible acolyte ont rencontré la quarantaine d'enfants venus assister au spectacle d'ombres chinoises, *Aladin et la lampe merveilleuse* proposé par le Comité des fêtes le 3 décembre dernier. Et comme à l'accoutumée, il a distribué des friandises aux enfants sages...



« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipale. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.

**Directeur de publication :** M. Lorans Patrick, Maire de la commune.

**Rédacteurs :** M. Martinet Jérôme – M. Waxweiler Denis.